

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22166**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable en commerce international

Nouvel intitulé : Responsable en commerce international

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CCI France - Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312p Gestion des échanges commerciaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable en commerce international pilote et met en œuvre l'action commerciale de l'entreprise sur les zones confiées, assure la gestion économique, administrative et financière de l'activité à l'internationale, prospecte et vend, développe les ventes en volume et en valeur, assure l'animation du réseau (agences commerciales/distributeurs/agents) dont il est responsable. Il peut être amené à négocier des achats pour le compte de son entreprise.

Il a pour missions plus concrètes d'élaborer des diagnostics stratégiques positionnant l'offre de l'entreprise sur le marché, de développer des courants d'affaires seul ou avec un réseau d'agents, de négocier des contrats auprès des clients sur la zone export qu'il couvre, de coordonner la mise en œuvre des projets (élaboration des offres techniques, suivi de chantiers, logistique, approvisionnement...) et d'assurer le suivi administratif de la zone avec l'équipe sédentaire export (service après-vente, paiements...).

Les activités du Responsable en commerce international s'articulent autour des 4 pôles majeurs suivants :

- 1. Élaborer une stratégie commerciale à l'international**
- 2. Concevoir et mettre en œuvre l'action commerciale à l'international**
- 3. Manager et gérer l'administration des opérations à l'international** (équipes/projets)
- 4. Organiser et gérer l'administration des opérations à l'international**

- Réaliser le diagnostic interne de l'entreprise
- Réaliser le diagnostic marché à l'international
- Définir la stratégie commerciale à l'international
- Définir un plan d'actions commerciales à l'international.
- Cibler les prospects et clients à l'international
- Préparer et organiser l'action commerciale
- Réaliser l'action commerciale (prospector, négociateur, vendre, acheter)
- Evaluer l'action commerciale
- Fidéliser la clientèle
- Constituer une équipe commerciale
- Animer l'équipe commerciale
- Manager un projet de développement à l'international
- Etablir des contrats commerciaux
- Gérer les risques financiers à l'international
- Coordonner les modalités d'acheminement de biens ou de services

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce ou des services développant une activité à l'export

En fonction de son profil et de son parcours, le titulaire de la certification peut commencer indifféremment sur le marché intérieur ou extérieur, pour le compte d'une entreprise ayant une activité en France et à l'international.

En début de carrière, il exerce en qualité d'attaché commercial (France ou export) voire assistant commercial (France ou export), avant d'évoluer vers des fonctions de Responsable en Commerce International, ou Responsable de Zone Export.

- Attaché commercial export
- Responsable en Commerce International
- Chef de zone export
- Responsable administration des ventes export

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

D1406 : Management en force de vente

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification comprend 4 composantes majeures :

1. Contribuer à l'élaboration de la stratégie commerciale à l'international de l'entreprise
2. Piloter la commercialisation de l'offre à l'international
3. Animer une équipe de commerciaux export et/ou des collaborateurs basés à l'étranger
4. Coordonner la gestion administrative, financière et logistique des opérations et contractualisations à l'international

Le dispositif de Certification repose sur un ensemble d'épreuves et de situations professionnelles, évaluées par des intervenants / professionnels en activité et par un jury constitué de personnalités qualifiées du monde économique (Jury de professionnels).

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- Pour chacune des composantes : contrôle continu, cas de synthèse et simulation/jeu de rôle pour la négociation/vente...
- En évaluation de synthèse :
- Présentation devant un jury et soutenance orale d'un rapport, de stage ou de mission, relatif à une action à l'international conduite en entreprise ;
- Présentation et soutenance orale, en français et/ou pour partie dans une autre langue, d'un projet international incluant la réalisation d'un diagnostic pour le compte d'une entreprise.
- Obtention d'un score en langue anglaise au minimum correspondant au niveau médian B1 du Cadre Européen de Référence (650 au TOEIC, 50 au BULATS..)

Les candidats à la VAE devront pour leur part constituer un portefeuille de preuves et s'entretenir avec un jury de professionnels et de personnes qualifiées pour obtenir tout ou partie de la certification.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury qui compte un minimum de 4 personnes qualifiées, est habilité à statuer de façon souveraine : Un président (Personnalité qualifiée du monde économique) Un représentant des employeurs Un représentant des salariés Un représentant de l'organisme de formation
En contrat d'apprentissage	X		Idem.
Après un parcours de formation continue	X		Idem.
En contrat de professionnalisation	X		Idem.
Par candidature individuelle	X		Idem.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		Idem.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 janvier 2008 publié au Journal Officiel du 24 janvier 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 2 ans, avec effet au 24 janvier 2008 jusqu'au 24 janvier 2010

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable en commerce international" avec effet au 31 décembre 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 14 janvier 2010 publié au Journal Officiel du 22 janvier 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Responsable en commerce international avec effet au 22 janvier 2010, jusqu'au 22 janvier 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

300 titulaires de la certification en moyenne chaque année.

Autres sources d'information :

ACFCI : www.cci.fr

ACFCI

Lieu(x) de certification :

: Bourgogne Franche-Comté - Doubs (25) [CCI du Doubs]

: Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Tarn (81) [CCI de Castres-Mazamet]

: Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Charente (16) [CCI d'Angoulême]

: Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [CCI de Nantes-Saint-Nazaire]

: Normandie - Manche (50) [CCI de la Manche]

: Alsace Lorraine Champagne-Ardennes - Bas-Rhin (67) [CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin]

ASSEMBLEE DES CHAMBRES FRANCAISES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (ACFCI) - Réseau Commerce International

46 Avenue de la grande Armée CS - 50071

75858 Paris cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Réseau Commerce international, sous l'égide de l'ACFCI (Organisme certificateur) :

CCI de Bordeaux

CCI de Corrèze

CCI de Côte d'Or

CCI de Lyon

CCI de l'Yonne

CCI de Nantes

CCI de Rennes

CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin

CCI du Doubs

CCI du Puy-de-Dôme

CCI du Tarn

Groupe FIM (CCI Centre et Sud Manche)

Historique de la certification :

Certification précédente : Responsable en commerce international

Certification suivante : Responsable en commerce international